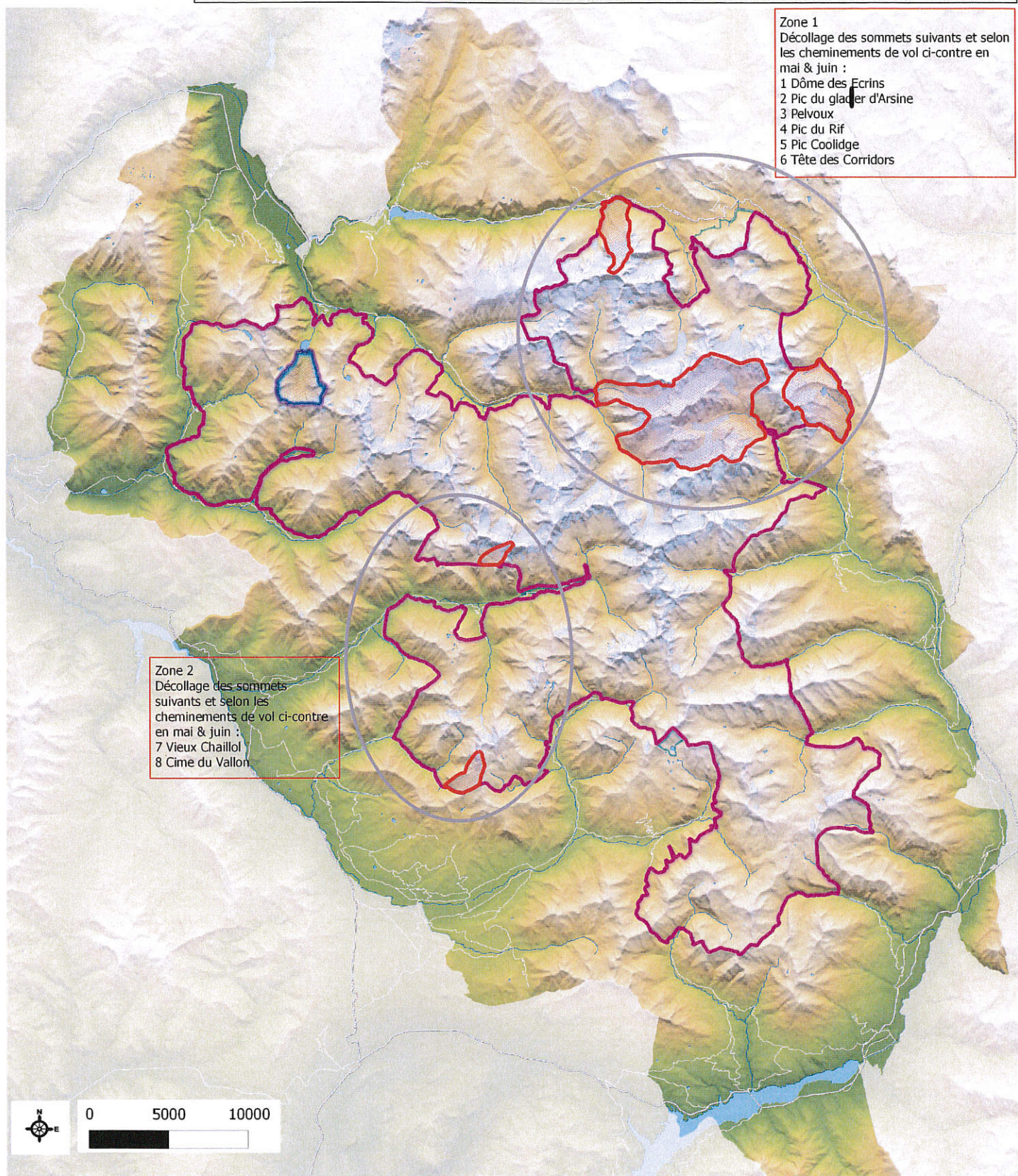


Réglementation de la pratique du vol libre dans le coeur du parc national des Ecrins. Carte générale annexée à l'arrêté du directeur n° 113/2013



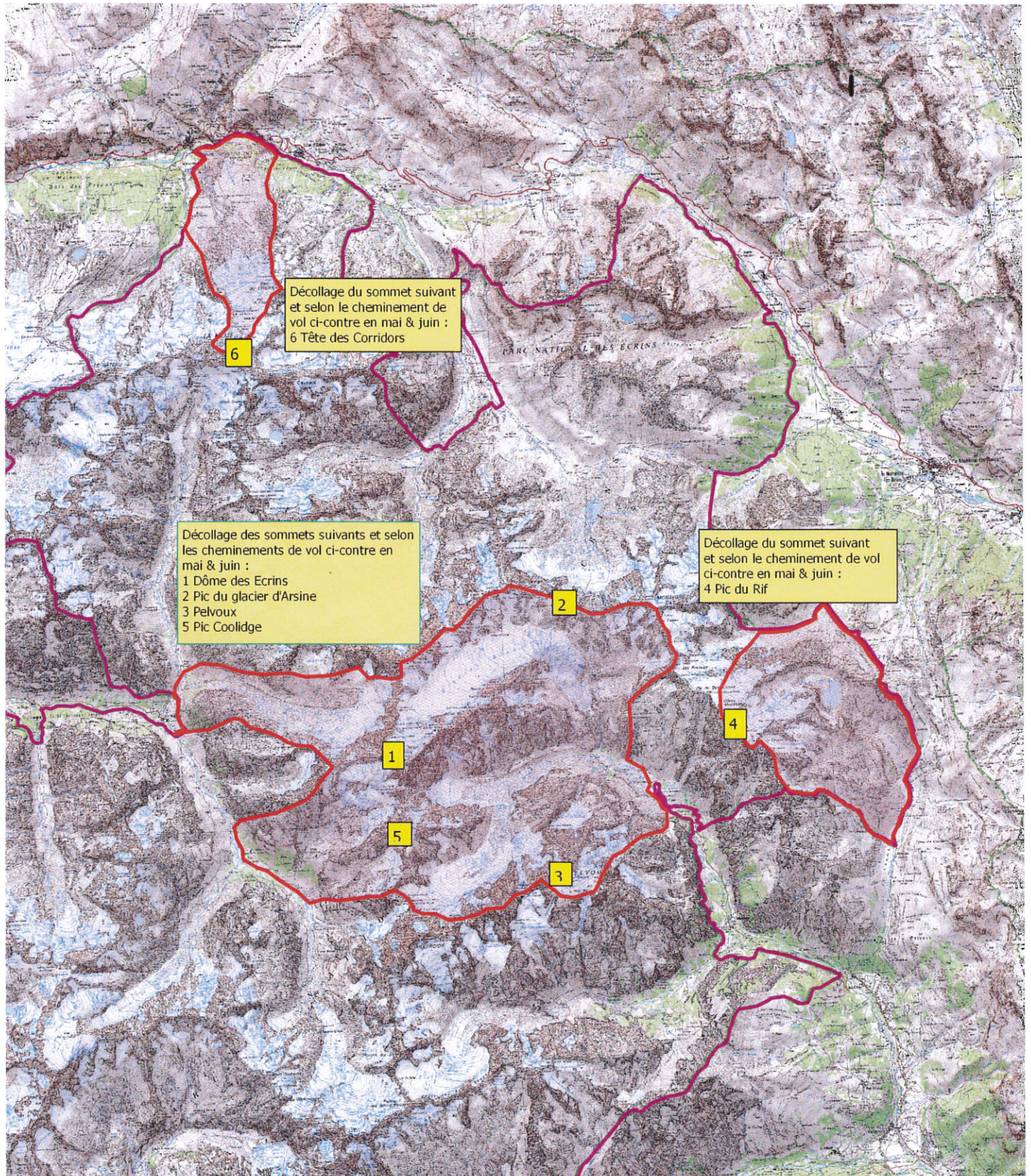
Survol interdit à moins de 1000 m du sol du 1er novembre au 30 juin sauf zones précisées ci-dessous

— Décollage et survol autorisés en mai et juin.



— Réserve intégrale de Lauvitel - survol interdit à moins de 1000 m du sol.





Survol interdit à moins de 1000 m du sol du 1er novembre au 30 juin sauf zones précisées ci-dessous

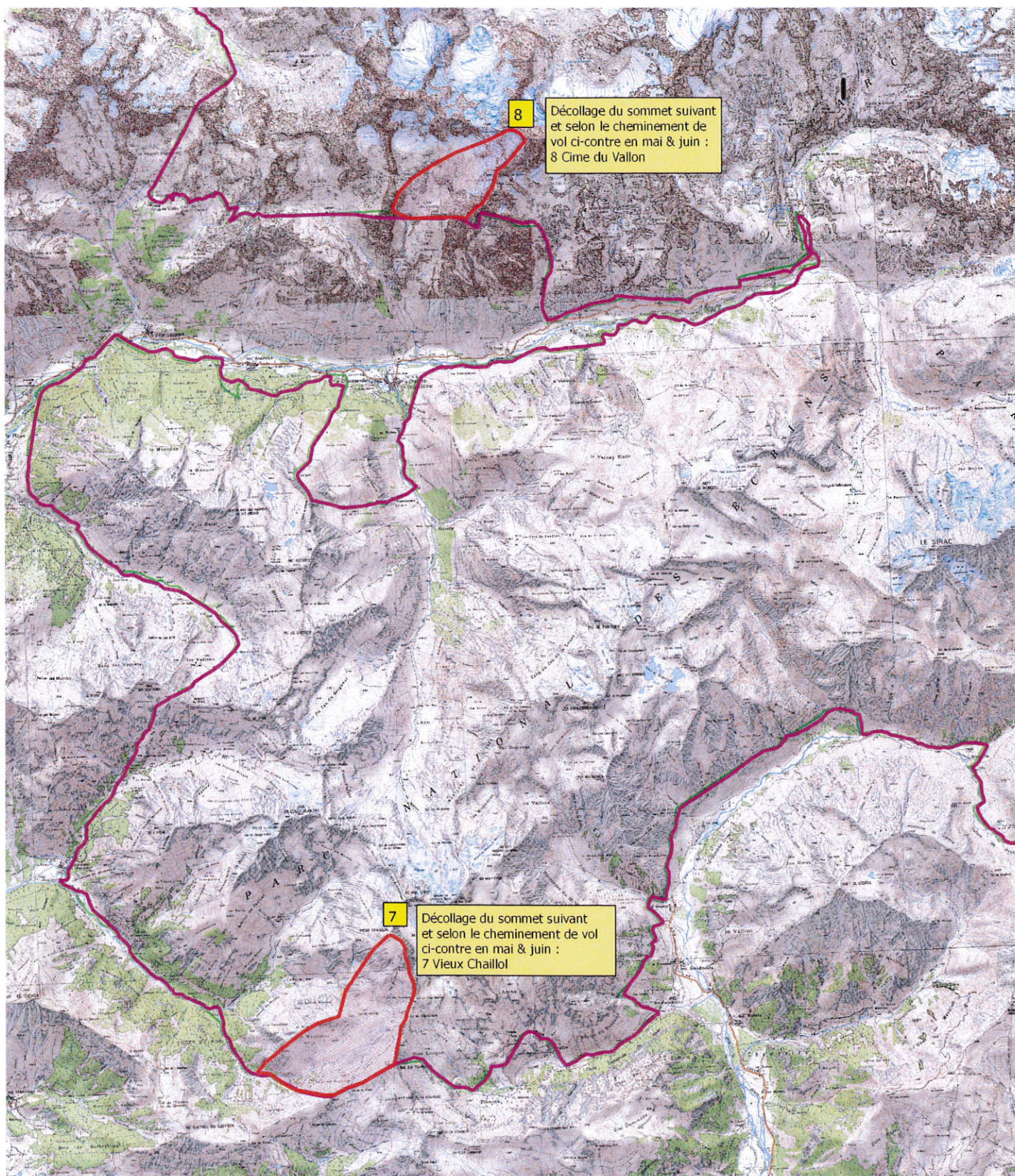
Décollage et survol autorisés en mai et juin.

Reserve intégrale de Lauvitel - survol interdit à moins de 1000 m du sol.



0 1000 2000





Survol interdit à moins de 1000 m du sol du 1er novembre au 30 juin sauf zones précisées ci-dessous

 Décollage et survol autorisés en mai et juin.

 Réserve intégrale de Lauvitel - survol interdit à moins de 1000 m du sol.



0 1000 2000
